

Image not found or type unknown



Suppression de la pension alimentaire

Par **jlside**, le **25/05/2008** à **09:19**

bjour j ai saisi le juge aux affaires familliale pour supprimer la pension alimentaire versee pour ma fille ainee qui reside chez moi depuis le 07 11 2007 (pension que je continue de verser en attendant le jugement .rna l audience du 23 05 2008 mon ex epouse a ete representee par son avocat qui a demande un report au 27 juin 2008 rnCe dernier me demande de lui fournir tous documents relatifs a mes revenus et mes depenses rnen a t il le droit ? rnde plus il me propose de trouver une solution a l amiable avec sa "cliente" rnje trouve cela etonnant vu qu il represente les interets de mon ex epouse rnqu en pensez vous ? est ce courant?rnmerci d avance pour vos reponses